



27 septembre 2012

Politique agricole 2014-2017

Le Valais entendu au Conseil national

(IVS).- Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), salue les décisions prises par le Conseil national concernant la future politique agricole. Les principaux arguments du Conseil d'Etat ont en effet été pris en compte.

Le débat sur la politique agricole 2014-2017 s'est achevé hier au Conseil National. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat avait concentré ses revendications sur trois points essentiels, à savoir :

- le versement des paiements directs en zone à bâtir;
- le maintien des exigences actuelles de formation pour les paiements directs;
- l'ouverture des crédits d'investissements au capital plante pour la vigne et le verger.

Le Conseil National a entendu les arguments présentés et a corrigé le projet du Conseil fédéral sur ces trois points. Il a en effet décidé de maintenir les paiements directs en zone à bâtir, ce qui équivaut à un montant d'environ 12 millions de francs par an pour les agriculteurs valaisans. Les exigences de formation seront maintenues à leur niveau actuel, ce qui permet de sauver notamment l'élevage de la race d'Hérens en Valais. En effet, une exigence stricte de formation agricole en vue de l'obtention future de paiements directs, telle qu'initialement prévue, aurait fortement préterité la pérennité de cette race. Plus du 90% de ces éleveurs ne remplissent actuellement pas cette condition.

Enfin, le Conseil national a ouvert la possibilité de financer le capital plante en viticulture et en arboriculture par le biais de crédits d'investissement. Cette décision est vivement saluée, en considération des investissements importants qui devront être consentis dans le vignoble et le contexte difficile vécu actuellement par les viticulteurs. Cette décision est d'autant plus réjouissante que l'enveloppe globale pour les améliorations structurelles a été augmentée de 160 millions de francs pour la période 2014-2017.

Ces résultats ont été obtenus grâce à une étroite collaboration avec les parlementaires valaisans au Conseil national et à leur engagement. Le chef du DEET continuera à défendre les intérêts du Valais lors des futures étapes de cette réforme, notamment dans le cadre des débats au Conseil des Etats et de l'adoption des ordonnances d'application par le Conseil fédéral.

Note aux rédactions : pour plus de renseignements Jean-Michel Cina, chef du DEET, se tient à votre disposition par le 027 606.23.00

